

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUILLET 2023

**DELIBERATION N°CP2023-
07/5/40
DOSSIER N°5795**

**SUBVENTIONS AGRICOLES AUX ASSOCIATIONS, FOIRES
CONCOURS**

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Catherine DEFEMME à Patrice MORANCAIS
Thierry GAILLARD à Valéry MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Marie-France GALBRUN
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémy SAUTY à Bertrand LABAR
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

**OBJET : SUBVENTIONS AGRICOLES AUX ASSOCIATIONS, FOIRES
CONCOURS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-07/5/40 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 500 € pour l'association des Lieutenants de Louveterie de la Creuse pour la réalisation de leurs missions de protection du monde agricole et dans l'intérêt général de la population.

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- 750 € pour l'association départementale des Piégeurs de la Creuse pour la régulation des espèces classées susceptibles d'occasionner des dégâts en Creuse à la demande du monde agricole.

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- 460 € pour le Syndicat des Éleveurs Limousins pour l'organisation du Festival des Limousines le 2 septembre 2023 à La Souterraine.

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- 3 000 € pour l'organisation d'une foire concours d'animaux par le Comité de la Foire Concours de Boussac pour les foires des 18-19-20 mars 2023 et 18-19 novembre 2023.

Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Ch. 65 – Art 65748 - fonction 6312 / Ch 65 – Art 65748 Fonction 6312 sous compte Foire priv – Foires concours organismes privés.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET